



Dettes crédit et titre exécutoire

Par **Danihay**, le **12/02/2019** à **22:49**

Bonsoir

j'ai pris un crédit en 2007, j'ai eu des difficultés pour rembourser saisie sur salaire par la suite j'ai fait un dossier de surendettement auprès de la la banque de france qui a été accepté avec réduction sur prélèvement vu que j'avais d autre emprunt j'ai perdu mon emploi par la suite et j'ai déposé une deuxième fois un dossier de surendettement cette fois ci gelation de dette jusqu'a se que je retrouve du travail quand j'ai retrouvé du travail j'ai remboursé mes dettes sauf celui où j'ai eu une saisie sur salaire car ils m'ont jamais plus relancé jusqu'en 2018 huissier a envoyé des courriers sans se déplacer chez mes parents mais je ne vis plus la bas et par la suite il a établi un pv659

puis je faire annuler celui ci en sachant que mon numéro de portable est le même depuis 14 ans et qu'on a jamais essayé de me contacter sur celui ci

la dette a triplé depuis puis je régler la somme qui était arrêté à la banque de france.

quels sont les recours possible ?

Merci

Par **Visiteur**, le **12/02/2019** à **23:12**

Bonjour

Le fait que votre numéro de téléphone n'ait pas changé ne change rien à l'affaire.

La prescription (10 ans après le jugement, prorogé les opérations de recouvrement), ne joue pas pour vous, malheureusement.

Par **Danihay**, le **12/02/2019** à **23:18**

Merci de votre réponse le pv 659 ce n'est pas utilisé tous les moyens pour retrouver une

personne ?

Par **Visiteur**, le **12/02/2019** à **23:57**

Bonjour

Voici ceci sur le sujet

<https://www.acr-avocats.com/actualites/pv-659/>